

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2010.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2010.

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 09/6-01 présenté par :


- | | | |
|---|----------|---|
| - le Maire | 1° | contexte général ; |
| - Madame ORPHE Monique
1ère Adjointe | 2°
4° | Saint-Denis où il fait bon vivre ;
Saint-Denis ville pour tous et par tous ; |
| - Madame BAREIGTS Ericka
2ème Adjointe | 3°
5° | Saint-Denis phare économique,
intellectuel, culturel et sportif ;
Saint-Denis entreprise moderne et performante ; |
| - Monsieur MAILLOT Gérald
3ème Adjoint | 6° | Construire Saint-Denis pour les générations futures ; |

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2010.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 NOV. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



RECU A LA PRÉFECTURE
DE LA REUNION
25 NOV. 2009
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Orientations budgétaires 2010

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/11/2009
En annexe à la Délibération N° 0916-01
LE MAIRE



Saint-Denis bouge !

www.saintdenis.re

Sommaire

Orientations budgétaires 2010

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE NATIONAL	1
Les dotations de l'État	1
L'état des marchés financiers	1
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	2
Les perspectives	2
Assurer les grands équilibres financiers	2
Soutenir l'économie locale	3
Les choix budgétaires 2010	3
SAINT-DENIS OÙ IL FAIT BON VIVRE	4
Favoriser l'accès à l'habitat	5
Construire 500 logements sociaux par an et résorber l'habitat insalubre	5
Planifier	5
Programmer et réaliser	6
Favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens	6
Innover et optimiser	6
Améliorer le cadre de vie au quotidien	7
Développer une ville plus sûre	7
Sécuriser la ville et la population	7
Développer une ville plus propre, une exigence au quotidien	8
Planifier et coordonner les moyens	8
Organiser la participation citoyenne	9
Aménager des espaces de loisirs, de détente et de convivialité	9
Créer et aménager des espaces de loisirs, de détente et convivialité	9
Développer le fleurissement et la végétalisation de la ville	10
Mettre en oeuvre le projet de rénovation urbaine	10
Réaliser le projet	10
Rééquilibrer la ville	11
Dynamiser et Valoriser les atouts de chaque quartier	11
Garantir une eau de qualité pour tous	11
Mettre aux normes les réseaux	11
Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement	12
SAINT-DENIS, PHARE ÉCONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF	13
Faire de Saint-Denis, un phare économique, intellectuel, culturel et sportif	14
Saint-Denis, ville capitale	14
Développer des projets phares et structurants	14
Développer des événements à caractère régional, national et international	14
Participer à l'image et au rayonnement international de la ville	15
Faire de Saint-Denis, une ville créative, vivante et animée	15
Structurer l'offre sportive et culturelle	15
Mettre en place et faire vivre des événements locaux	16
Soutenir l'économie solidaire	17
Favoriser la réussite éducative	17
Construire l'école de la réussite	17



SAINT-DENIS, VILLE POUR TOUS ET PAR TOUS	19
Réduire les inégalités	20
Améliorer et créer de nouvelles solidarités	20
Renforcer la politique sociale...	20
Renforcer une politique diversifiée d'accueil de la Petite Enfance	21
Prendre en compte le handicap	21
Rendre accessible la ville aux personnes handicapées et dépendantes	21
Rendre accessible la pratique sportive aux personnes handicapées et dépendantes	22
Assurer l'insertion des jeunes dans la cité	22
Favoriser des projets d'insertion via des actions partenariales	22
Favoriser la pratique culturelle et sportive pour tous et par tous	22
Développer harmonieusement la vie associative	23
Dynamiser le tissu associatif	23
Structurer et développer la vie associative	23
Promouvoir la démocratie participative notamment au coeur des quartiers	24
Recréer le lien entre les élus et la population	24
Faire vivre les Conseils de Secteur	24
SAINT-DENIS, ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE	25
Une entreprise moderne et performante au service de tous	26
Développer une entreprise moderne et performante au service de tous	26
Moderniser le service aux citoyens	26
Développer la performance des agents	27
CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES	29
Concevoir Saint-Denis 2030	30
Planifier le développement de la ville	30
Anticiper sur les ressources et les moyens nécessaires	30
Mieux se déplacer et rendre Saint-Denis plus accessible	31
Travailler à l'amélioration de l'image de la ville	31
Etre exemplaire en matière de développement durable	32
Mettre en oeuvre le projet de Développement Durable	32
Le Plan d'Actions 2010	32
Annexe au rapport sur les orientations budgétaires	34